



Extrait du registre des décisions

Bureau du 03 mai 2018

n° 046-18

Objet : RS - Convention de prestation de service pour l'intervention de la brigade bleue sur le territoire de Grand Lac dans le cadre de la lutte contre la renouée du Japon

- date de convocation le 27 avril 2018
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-huit, le jeudi trois mai à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 32

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	
Barby	
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Christiane Boisselon à Driss Bourida - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Claude Davoine à Pierre Perez - de Marie Perrier à Xavier Dullin - de Dominique Pommat à Jérôme Esquevin

- conseillers excusés : 15

Jean-Pierre Beguin - Jean-Luc Berthelay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Catherine Chappuis - Albert Darvey - David Dubonnet - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Gérard Marcucci - Damien Regairaz - Christophe Richel - Alain Thieffenat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 03 mai 2018

délibération n° 046-18

objet **RS - Convention de prestation de service pour l'intervention de la brigade bleue sur le territoire de Grand Lac dans le cadre de la lutte contre la renouée du Japon**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable, des espaces naturels et de la transition énergétique, rappelle que depuis 1999, la collectivité chambérienne s'est dotée d'une équipe en régie (brigade bleue), spécialisée dans les différents domaines d'intervention en rivière. Elle possède notamment des compétences spécifiques dans la lutte contre les espèces invasives, comme la gestion de la renouée du Japon.

Une étude sur la présence de la renouée du Japon réalisée à l'échelle du bassin versant du lac du Bourget préconise le ramassage des plantules de renouée de l'année de façon à empêcher l'installation de nouveaux massifs.

Au regard de l'expérience acquise par Chambéry métropole - Cœur des Bauges, de la compétence de la brigade bleue en la matière, et par souci de mutualisation des compétences entre collectivités, il est proposé d'en faire bénéficier Grand Lac.

L'intervention débutera à partir du mois de juin, période durant laquelle les plantules de l'année se développent et ne sont pas encore fortement ancrées dans le sol. Il s'agit également d'une période où les niveaux d'eau sont généralement bas, favorisant l'évolution des agents en sécurité.

En prévision d'une montée des eaux, cette activité sera stoppée et les agents de la brigade bleue seront mobilisés sur le territoire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, pour en assurer la veille. L'intervention est donc fractionnable dans le temps.

Cette collaboration présente des intérêts évidents pour les deux collectivités. D'une part, elle permettra de valoriser le travail réalisé par la brigade bleue sur le territoire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges en exportant un savoir-faire acquis depuis de nombreuses années et, d'autre part, Grand Lac pourra bénéficier des compétences éprouvées et validées par l'étude-bilan réalisée sur l'ensemble du bassin versant du lac du Bourget. Enfin, cette intervention représente un exemple de mutualisation des connaissances et des savoir-faire entre collectivités d'un même territoire.

Il est proposé de conclure une convention de prestation de service entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et Grand Lac. L'intervention de Chambéry métropole - Cœur des Bauges est estimée à 5 313,84 € pour une durée cumulée de 200 heures.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de gestion des cours d'eau et de protection contre les crues,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau l'approbation de tout type de conventions ayant pour objet de mutualiser les moyens de fonctionnement,

Vu l'avis de la commission de la gestion des cours d'eau du 12 janvier 2018,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention de prestation de service entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et Grand Lac pour l'intervention de la brigade bleue dans le cadre de la lutte contre la renouée du Japon,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 046-18

Objet de l'acte : RS - Convention de prestation de service pour l'intervention de la brigade bleue sur le territoire de Grand Lac dans le cadre de la lutte contre la renouée du Japon

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 7 - Intercommunalité 3 - Mise à disposition des services dans le cadre de prestations (articles L. 5211-4-1-II et L.5721-9 du CGCT)

Date de l'acte : 03 mai 2018

Annexe : Ramassage des plantules de l'année de renouée du Japon;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180503-lmc1H20799H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20799H1

Date de transmission en Préfecture : 22 mai 2018

Date de réception en Préfecture : 22 mai 2018